



## BONDPARTNERS SA, Lausanne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont invités à participer à la

### 50ème Assemblée Générale Ordinaire

qui se tiendra le mercredi 24 mai 2023, à 16h30,  
(ouverture du bureau à 16h00)  
au Beau-Rivage Palace, Place du Port 17-19, 1006 Lausanne/Ouchy

#### Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2022  
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'approuver ledit procès-verbal.
2. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2022  
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'approuver son rapport annuel.
3. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2022 ; rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels  
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels de Bondpartners SA arrêtés au 31 décembre 2022.
4. Décision relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2022  
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2022 :	Fr.	46'623
Solde reporté de l'année précédente :	Fr.	<u>2'864'612</u>
Montant à disposition de l'Assemblée générale :	Fr.	2'911'235

Distribution d'un dividende ordinaire de 20% sur le capital-actions (actions nominatives ordinaires et privilégiées) :	Fr.	1'100'000
Report à compte nouveau :	Fr.	<u>1'811'235</u>
Total :	Fr.	2'911'235

Sous réserve de l'acceptation de cette proposition, la distribution suivante sera versée dès le 31.05.2023 :

	<u>par action nom. ordinaire</u>	<u>par action nom. privilégiée</u>
Dividende 2022 brut par action :	Fr. 20.00	Fr. 2.00
Sous déduction de 35% d'impôt anticipé :	<u>Fr. 7.00</u>	<u>Fr. 0.70</u>
Montant net :	Fr. 13.00	Fr. 1.30

## 5. Décharge aux membres du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022.

## 6. Elections au Conseil d'administration

### 6.1 Membres du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la réélection individuelle, en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de fonction d'un an, des personnes suivantes :

- M. Frédéric Binder
- M. Stéphane Bise
- M. Edgar Brandt
- M. Régis Menétrey
- M. Paul-André Sanglard en qualité de Président

### 6.2 Membre du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'élection de Monsieur René Sieber en qualité de Membre du Conseil d'Administration, pour une durée de fonction d'un an.

## 7. Election du Représentant indépendant

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire Me Eric Ramel, Avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

## 8. Election de l'Organe de révision

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire BDO en qualité d'Organe de révision de la Société pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2023.

---

## Documentation, droit à participer et voter, représentation

Cette publication fait office de convocation aux Actionnaires.

Le rapport détaillé de gestion, qui comprend le rapport annuel 2022, les comptes annuels statutaires (comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des fonds propres et l'annexe), ainsi que le rapport de l'Organe de révision, sont mis à disposition des Actionnaires pour consultation, à partir du 24 avril 2023, sur demande, en adressant un courriel à [bpl@bpl-bondpartners.ch](mailto:bpl@bpl-bondpartners.ch) ou par téléphone au +41 21 613 43 43. Lesdits rapports et comptes paraîtront également sur le site Internet de la Société ([www.bpl-bondpartners.ch](http://www.bpl-bondpartners.ch)).

Seuls les Actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 17.05.2023 à 12h00 pourront exercer leur droit de vote. L'enregistrement des actions afin de déterminer le droit de vote n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions en question. Les détenteurs d'actions nominatives qui souhaitent voter pourront obtenir la carte d'admission électronique et sécurisée, au plus tard le 17 mai 2023, auprès du siège de la Société soit par courriel ([bpl@bpl-bondpartners.ch](mailto:bpl@bpl-bondpartners.ch)) ou par téléphone (+41 21 613 43 43) contre remise d'une attestation certifiant que les actions ont été déposées auprès d'une banque. Les actions doivent rester en dépôt jusqu'au lendemain de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale a désigné en mai 2022 Maître Eric Ramel, avocat, rue de Bourg 20, 1003 Lausanne, en tant que Représentant indépendant (689c CO) pour la présente AG.

Les Actionnaires, munis de leur carte d'admission électronique et sécurisée, peuvent se faire représenter par Me Ramel en lui communiquant directement leurs instructions de vote, soit par écrit, soit par courriel ([e.ramel@leximmo.ch](mailto:e.ramel@leximmo.ch)) ou en accédant à la plateforme électronique des actionnaires [www.votebpl.com](http://www.votebpl.com). A défaut d'instructions précises de vote, ou d'autorisation de voter dans le sens des propositions du Conseil d'administration, le Représentant indépendant s'abstiendra. Le délai pour transmettre vos instructions de vote est fixé au 23 mai 2023 à 12h00. Pour toute question concernant notre plateforme [www.votebpl.com](http://www.votebpl.com), veuillez nous contacter par courriel à l'adresse [info@bpl-bondpartners.ch](mailto:info@bpl-bondpartners.ch) ou par téléphone au +41 21 613 43 43.

Les Actionnaires souhaitant donner procuration à un autre Actionnaire sont priés de remplir la procuration figurant au recto de la carte d'admission et de la transmettre directement à l'Actionnaire ainsi mandaté avec leurs instructions de vote. A défaut d'instructions précises de vote, ou d'autorisation de voter dans le sens des propositions du Conseil d'administration, le représentant (actionnaire) s'abstiendra.

Les Actionnaires souhaitant communiquer leurs demandes d'inscription de points à l'ordre du jour et de soumission de propositions sont priés de les faire parvenir, par courrier, au siège de la Société, Avenue de l'Elysée 24, Case postale 174, CH-1001 Lausanne, ou par courriel ([bpl@bpl-bondpartners.ch](mailto:bpl@bpl-bondpartners.ch)) jusqu'au 17 mai 2023 au plus tard.

### **BONDPARTNERS SA**

Le Président du Conseil d'administration Paul-André Sanglard	Le Secrétaire du Conseil d'administration Olivier Perroud
--	---

Lausanne, le 12 avril 2023